



Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Olivier Bloch déposée le 24 juin 2025

« Capitaine, oh Capitaine! »

Lausanne, le 25 septembre 2025

Rappel de l'interpellation

La flotte Belle Époque de la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN) est en crise : seuls deux bateaux sur huit sont opérationnels et d'importants travaux sont nécessaires pour effectuer les réparations nécessaires. La CGN cherche CHF 500 à 600 millions pour sauver sa flotte Belle Époque. Lausanne, port d'attache et site du chantier naval est directement concernée.

Les récentes informations confirment une dégradation marquée de l'état opérationnel de la flotte historique Belle Époque de la CGN. Sur les huit bateaux historiques à roues à aube que compte la flotte, inscrits à l'Inventaire fédéral des biens culturels d'importance nationale (ISOS), seuls deux sont encore opérationnels à ce jour. Un incident technique majeur a récemment conduit à l'immobilisation complète du vapeur amiral pendant tout le mois de juin 2025 : « La Suisse » est à l'arrêt en raison d'une fissure sur un cylindre haute pression. Le « Simplon » a été gravement endommagé par une tempête en 2024. D'autres attendent depuis plusieurs années leur rénovation. L'usure fait son œuvre sur les derniers bateaux navigants.

La CGN fait désormais face à un défi financier sans précédent : elle cherche à réunir CHF 500 à 600 millions pour sauver sa flotte, incluant CHF 150 millions pour les seuls bateaux Belle Époque et un montant équivalent pour rénover le chantier naval.

La Ville de Lausanne est l'un des principaux pôles d'embarquement, avec un port d'attache emblématique à Ouchy ainsi que la présence du chantier naval sur la commune. La situation interpelle tant sous l'angle patrimonial que touristique. La perte de cette flotte réduirait l'attractivité de notre ville lémanique, notre image culturelle et les retombées économiques locales.

Dans cet esprit et par attachement au patrimoine, pour assurer l'efficacité des investissements publics, l'attaché interpellé la Municipalité sur les points suivants.

Préambule

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Ville de Lausanne est attachée à la CGN, dont elle abrite le siège, le principal chantier naval et l'un des principaux ports utilisés tant pour les croisières que pour le transport pu-

blic, notamment transfrontalier. Elle est actionnaire de la société à hauteur de 1.46%. Historiquement, même s'il ne s'agit pas d'un siège de droit, elle siège au conseil d'administration du Groupe CGN S.A., en alternance avec la Ville de Genève. Début 2025, les deux Villes ont désigné un nouvel administrateur commun, M. Sébastien Munafò, spécialiste des questions de mobilité et fin connaisseur des enjeux de la région lémanique. Ce dernier a été élu au Conseil d'administration de l'entreprise lors de l'assemblée générale du 26 juin 2025 et a entamé sa fonction en juillet.

La Ville de Lausanne n'est pas directement impliquée dans la définition de la stratégie de la CGN, ni de son financement. Elle n'accorde d'ailleurs pas de soutien financier ni de subvention à l'entreprise. En tant qu'actionnaire, elle est représentée aux assemblées générales. Elle a ainsi pu prendre connaissance du plan de développement (Vision 2025-2049), qui n'est précisément pas un plan de sauvetage contrairement aux raccourcis effectués par certains médias en juin dernier (voir les précisions du directeur de la CGN dans 24 heures le 10 juin 2025 et du président du conseil d'administration dans le 19h30 du 26 juin 2025). La Municipalité tient à saluer ce plan stratégique, qui permet d'identifier les défis à relever par la CGN pour les 15 prochaines années et assurer la pérennité et le développement de l'entreprise.

Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : La Municipalité est-elle informée des besoins de financement et de la stratégie de sauvetage de la flotte Belle Époque présentée par la CGN à ses actionnaires publics ?

La Municipalité n'a pas été directement informée de ces besoins ni de la stratégie. La CGN a communiqué publiquement ces éléments par voie de communiqué de presse le 13 juin dernier ainsi que lors de sa dernière assemblée générale, à laquelle la Ville était représentée en tant qu'actionnaire.

Question 2 : La Municipalité a-t-elle été consultée, ou a-t-elle exprimé une position, concernant les perspectives de restauration et de valorisation de ces navires dans le cadre des discussions avec le Canton de Vaud ou d'autres partenaires régionaux ?

A ce stade, la Municipalité n'a pas été consultée ni ne s'est exprimée sur les besoins et les intentions de la CGN. Il ne lui appartient d'ailleurs pas en tant qu'actionnaire de se prononcer sur ces éléments.

Question 3 : La Municipalité estime-t-elle que la réduction de la flotte Belle Époque constitue un risque pour l'image et l'économie touristique lausannoise ?

L'indisponibilité temporaire de certains bâtiments de la flotte Belle Époque est un coup dur pour la CGN (baisse de 18% des passagers transportés en juin 2025, de 29% en juillet), et par ricochet pour les amateurs et amatrices de croisières. L'hôtellerie locale a toutefois vu ses nuitées augmenter en 2025. La Municipalité regrette la situation vécue par la CGN, mais salue sa volonté affirmée de rénover ces bateaux dans les meilleurs délais afin de les remettre à flots. Elle constate que la majorité de ces problèmes sont temporaires et sera attentive à ce que les prestations de la CGN dans le domaine touristique puissent revenir dès 2026 à leur niveau habituel. « Le Montreux » a d'ailleurs déjà retrouvé le lac en août dernier.

alors que « Le Savoie » sera remis à flots en octobre 2025. La Municipalité salue également la prolongation de l'horaire d'été 2025 jusqu'à mi-septembre.

Question 4 : La Municipalité envisage-t-elle de prendre contact avec la direction de la CGN, voire d'interpeller officiellement le Canton, pour défendre le maintien d'une flotte Belle Époque active, dans un esprit de responsabilité partagée autour du patrimoine régional ?

Comme mentionné précédemment, la CGN a annoncé qu'elle entreprendra des échanges approfondis avec ses différents commanditaires et soutiens concernés.

Question 5 : La Municipalité est-elle disposée à soutenir ou promouvoir activement des initiatives de financement privé, de mécénat ou de partenariat culturel en faveur de la rénovation de ces bateaux historiques ?

Le cas échéant, la Municipalité étudiera toute demande de soutien. Elle rappelle que la CGN investira également ces prochaines années dans l'agrandissement de son chantier naval d'Ouchy et dans l'acquisition de nouveau bateaux de transports publics. Dans les questions touchant à l'aménagement du port et du chantier naval d'Ouchy, la Municipalité accompagnera les démarches en tant qu'autorité territoriale, selon ses compétences.

Question 6 : Le cas échéant, la Ville pourrait-elle jouer un rôle facilitateur ou co-financier d'événements ou d'infrastructures liés à cette valorisation patrimoniale ?

Il est prématuré de répondre à cette question.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Olivier Bloch.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 25 septembre 2025.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

